



PAR COURRIEL

Québec, le 25 juillet 2025

Monsieur Casey Kennedy  
Porte-parole  
Développement EDF Renouvelables Inc.  
[casey.kennedy@edf-re.com](mailto:casey.kennedy@edf-re.com)



INFORMER

**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ22**

---

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **30 juillet à 12 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

## **Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ22**

1. Quelle serait l'implication financière liée à l'application de la mesure de bridage (augmenter la vitesse de démarrage des éoliennes à 5,5 m/s la nuit, du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre) dès la mise en service du parc éolien?
2. Au PR3.1-FD (p. 170), il est indiqué : « [...] afin d'atténuer l'impact sur les populations de chauves-souris lors de la construction et du démantèlement, le déboisement sera réalisé en dehors de la période de reproduction des chauves-souris, qui s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet ». Est-ce un engagement